

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances »

Conseil municipal du 7 novembre 2011  
Séance du 24 octobre 2011

## 1 Budget principal : décision modificative n°04/2011

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, MACHU, Mmes LEFEVRE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. GRIMBERT

Mme OYONO

M. BOULHAMANE

M. RIFI SAIDI

Mme PAMART

Mme M'BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39  
39  
36

■ **Rapport de présentation :**

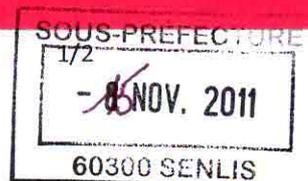
Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Il vous est proposé de modifier le budget primitif 2011 par des ouvertures budgétaires ou des compléments de crédits en section de fonctionnement et d'investissement selon l'annexe jointe.

Vous êtes appelés à voter.

C'est maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE



# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 24 octobre 2011,

Vu l'annexe jointe,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 27

Contre : 2

Abstention : 7

■ Décide à la majorité :

**Article unique :** d'adopter les modifications budgétaires du budget primitif 2011, présenté en annexe ci-jointe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **14 NOV. 2011**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **15 NOV. 2011**

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 15.11.2011... Signature Le Maire.

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation  
Directeur Général des Services  
Philippe Faluy



C'est maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE